RÈGLEMENT	**2020-695**
TITRE	**RÈGLEMENT 2020-695 MODIFIANT RÈGLEMENT 2020-687 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN SENS UNIQUE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE VALLÉE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE DE LA PLAINE**
Avis de motion et dépôt du projet	**2 novembre 2020**
Adoption	**7 décembre 2020**
Résolution	**12-407-2020**
Avis public	**11 décembre 2020**

ARTICLE 1	PRÉAMBULE	3
ARTICLE 2	TITRE	3
ARTICLE 3	MODIFICATION DE L’ARTICLE 4	3
ARTICLE 4	ENTRÉE EN VIGUEUR	3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

RÈGLEMENT 2020-695

INTITULÉ : **RÈGLEMENT 2020-695 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-687 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN SENS UNIQUE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE VALLÉE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE DE LA PLAINE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord a adopté le 20 août 2020 le règlement 2020-687 ayant pour objet de décréter un sens unique et d'interdire le stationnement dans la rue Vallée et d'interdire le stationnement dans la rue de la Plaine ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier ce règlement afin de préciser certains détails ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement a pour titre « Règlement 2020-695 modifiant le règlement 2020-687 ayant pour objet de décréter un sens unique et d'interdire le stationnement dans la rue Vallée et d'interdire le stationnement dans la rue de la Plaine »

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du règlement numéro 2020-687 est modifié comme suit :

Le stationnement de véhicules routiers est permis sur la rue Vallée seulement du côté opposé au corridor scolaire en tout temps à l'année longue.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

_____ _____

Luc Chiasson,
Maire

Grant Baergen,
secrétaire-trésorier